



Polyvalence dans le commerce

Par **gaou**, le **03/12/2012** à **11:19**

Bonjour, existe-t-il une réglementation précise sur la polyvalence au travail, en terme de rémunération et d'évolution de carrière? Un employé polyvalent peut-il être considéré et rémunéré de la même façon qu'un employé affecté qu'a un seul poste?

Merci